



Syndicat SUD APT 13
BP 90055 13202 Marseille Cedex 02
Mail : sud13poste@orange.fr
Facebook : www.facebook.com/sudapt13
Tél : 04.91.11.63.30 / Fax : 04.91.11.63.39

A Monsieur le Directeur de la DSCC 13.
7 Rue Gaspard Monge,
13458 Marseille Cedex 13.

Marseille, le 30 novembre 2016

Objet : Préavis de grève.

Monsieur le Directeur,

A la demande du personnel concerné, notre organisation syndicale vous informe du dépôt d'un préavis de grève sur l'ensemble des établissements (PIC, PPDC, PDC, ACP) rattachés à la DSCC 13.

Le préavis fixe le début de la grève au mercredi 7 décembre 2016 à 22h, pour une durée illimitée, et concerne l'ensemble des personnels fonctionnaires et contractuels des établissements rattachés à la DSCC 13, ainsi que tous ceux qui seront amenés à les remplacer.

Ce préavis de grève est motivé par les revendications suivantes :

Sur l'emploi :

- Comblement de l'ensemble des vacances d'emploi.
- Remplacement de tous les départs.
- Recrutement en CDI à temps complet de l'ensemble des personnels sous contrat précaire.

Sur les conditions de travail :

- Arrêt des réorganisations pathogènes (ainsi que de l'ensemble des processus afférents) ayant déjà révélé de par leur fréquence, leur persistance, leur quantification forfaitaire de la charge et du temps de travail (sur la base de logiciels nationaux), la flexibilité (notamment toutes les formes de sécabilité), de nombreuses situations de mal-être et de souffrance au travail, des troubles et pathologies professionnels, ainsi qu'un absentéisme grandissant.
- Ouverture d'une réelle négociation sur l'ensemble des métiers sur la base de la nécessaire préservation des postiers-ères (de leur santé et de leur sécurité) au sein de la DSCC13, qui intégrerait la modélisation et le contenu des organisations de travail, les moyens de remplacement ainsi que les régimes et horaires de travail.

Nous demandons à être reçus avec l'ensemble des organisations syndicales dépositaires de préavis à la même période

Ce préavis vaut demande de négociation pendant la durée du préavis.

Veillez recevoir, Monsieur, l'expression de notre parfaite considération.

Le Secrétaire Départemental
Syndicat SUD APT 13
Yann QUAY-BIZET